

**Membres du Conseil municipal : 29**  
**Membres en exercice : 29**  
**Présents : 21 Absents : 08**  
**Suffrages exprimés : 24**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DEPARTEMENT**  
**Haute-Garonne**

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE CASTELNAU D'ESTRÉTEFONDS (31620)

Séance 2022/07 du 19 septembre 2022

**D. 2022/07-09 – DOMAINE – Acquisition A1079 – Réserve foncière**

L'an deux mil vingt deux, le dix-neuf septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Maison de la Culture, sous la présidence de Sandrine SIGAL, Maire.

**Présents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, ALONSO Christophe, ARNAUD Olivier, BINET Pascale, BRUN Dante, CASSAGNE Joël, CONSTANS Loïc, DUSSART Vincent, FORTIER Jean-Claude, LABRUNE René, LACALMONTIE Marie-Thérèse, LE GAC Valérie, LEPEE Guillaume, MARCONIS Monique, MARROT Cora, MARTY Laurent, ROBIN Véronique, SIGAL Sandrine, TORNOS Muriel, VERDEAU-BORNE Sébastien, WASTJER Michel.

**Absents :** ABAD-LAHIRLE Nadine, BALLAND Sandrine, ALIS Laure,

**Absents excusés :** SEGALA Patricia, SMIDTS Roberte, MOINE Magali.

**Pouvoirs :** PILIPCZUK Gregory à ROBIN Véronique, SAURA Olivier à WASTJER Michel, DIU Sandrine à BINET Pascale.

*Les conseillers ont été convoqués le 13 septembre 2022 par courrier et/ou électronique à leur adresse personnelle et/ou de messagerie. Le dossier était composé du courrier de convocation, de l'ordre du jour, des notes explicatives de synthèse et des projets de délibération.*

ROBIN Véronique est nommée secrétaire de séance. Pascal BARAT, Directeur général des services, assiste à la séance en tant qu'auxiliaire.

Vu l'avis de France Domaines en date du 15 février 2022,

La Commune envisage d'acquérir au prix de 330 000 euros une parcelle bâtie, sise chemin du Moulin, pour la constitution d'une réserve foncière. Il s'agit d'une maison construite en 1972 en R+1. La parcelle, cadastrée section A n°1079 d'une contenance de 3720 m<sup>2</sup>, est située dans la zone UF du PLU, zone d'activité économique hors EUROCENTRE. Le bien se situe à proximité des équipements sportifs, proche de la RD 820. La propriétaire est la Communauté de communes du Frontonnais.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité

APPROUVE l'acquisition de la parcelle A n°1079 au prix de 330 000 euros.

AUTORISE la Maire à signer tous actes utiles et nécessaires à cet effet.

*Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.*

*Pour extrait conforme, le 20 septembre 2022*

*Au registre sont les signatures*

La Maire,



**Sandrine SIGAL**

